

Évaluation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2013-2015

2015/2351(INI) - 15/09/2015 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un projet de rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018).

CONTEXTE : la crise économique a frappé les jeunes de façon particulièrement brutale. Elle a creusé l'écart entre ceux qui avaient de nombreuses perspectives et ceux qui n'en avaient guère.

C'est la raison pour laquelle la Commission et les États membres ont continué d'œuvrer de concert au cours de la période 2013-2015 en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes, leur intégration sur le marché du travail ainsi que leur inclusion et leur participation sociales.

Face à une fracture socio-économique de plus en plus prononcée, il est nécessaire de **trouver des remèdes durables pour lutter contre le chômage des jeunes, renforcer l'inclusion sociale et empêcher la radicalisation violente**, ce qui suppose la mise en place d'une coopération plus systématique pour toute une série de politiques au niveau de l'UE et des États membres, par exemple dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la lutte contre la discrimination, de la politique sociale, de la citoyenneté (y compris la citoyenneté de l'Union) et de la jeunesse, mais aussi dans celui de la culture, du sport et de la santé.

L'objectif, avec le présent rapport, est de faire un état des lieux des progrès accomplis en matière de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et d'entrevoir de nouvelles pistes de projets à l'horizon 2018.

CONTENU : l'emploi et l'employabilité des jeunes ont continué de figurer au premier rang des priorités tout au long de la période 2013-2015. Afin d'améliorer les résultats en matière d'éducation, les États membres ont pris des mesures dans le cadre du semestre européen pour **réduire le décrochage scolaire** et favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de manière à atteindre les objectifs phares de la stratégie Europe 2020.

L'UE et les États membres se sont également engagés à **réduire le chômage des jeunes** en facilitant le passage du système éducatif au monde du travail. En 2013, [la garantie pour la jeunesse](#) a été mise en place et dans le cadre du FSE et 12,7 milliards EUR ont été affectés à l'activation et à l'emploi des jeunes.

À la suite du programme européen en matière de sécurité et de la déclaration de Paris, les États membres se sont engagés à **intensifier leurs efforts pour favoriser la participation et l'inclusion de tous les jeunes dans la société**. En ce qui concerne les NEET par exemple (jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formation), la plupart des États membres ont entrepris d'améliorer l'accès des jeunes à des services de qualité et 80% d'entre eux ont soutenu des initiatives en matière d'**animation socio-éducative et de renforcement des centres pour les jeunes**.

Les actions en faveur des jeunes ont toutefois pâti des restrictions budgétaires opérées dans toute l'Europe, alors que le pourcentage de jeunes exposés au risque de pauvreté n'a cessé de croître.

En matière de **gouvernance** et de mise en œuvre du cadre de coopération dans le domaine de la jeunesse en 2013-2015, le rapport met en évidence le succès de l'ensemble de projet proposé. Les États membres disposent à présent de **mécanismes institutionnels permettant de garantir une approche**

intersectorielle de la politique en faveur des jeunes, de même que de mécanismes d'**échanges d'expériences et de meilleures pratiques** entre eux, notamment grâce au dialogue structuré. Toutefois, le plein potentiel que recèle ce dialogue n'a pas encore été atteint, notamment pour les jeunes disposant de ressources moins importantes et d'une faible représentation dans les débats politiques.

Propositions pour la période 2016-2018 : le rapport évoque enfin le cadre pour la coopération dans le domaine de la jeunesse pour la période 2016-2018 et indique que ce dernier devrait viser à aider à **l'autonomisation de jeunes aux profils de plus en plus divers**, en particulier ceux qui sont menacés d'exclusion.

Il devrait les aider à trouver **des emplois de qualité et à participer à la vie sociale** grâce au programme Erasmus+, du Fonds social européen (FSE) et [l'initiative pour l'emploi des jeunes](#).

Le futur cycle de travail prévu par le cadre de coopération devrait accorder ainsi la priorité aux aspects suivants:

- 1. le renforcement de l'inclusion sociale de tous les jeunes**, en particulier ceux qui sont fragilisés, tels que les NEET et les jeunes issus de l'immigration;
- 2. le renforcement de la participation de tous les jeunes**, en particulier de ceux qui sont exposés au risque de marginalisation;
- 3. l'amélioration de l'intégration sur le marché du travail de tous les jeunes**, en mettant tout particulièrement l'accent sur les chômeurs de longue durée et sur les personnes qui se trouvent dans la phase de transition entre le système scolaire et le monde du travail.

La Commission et les États membres devraient proposer un cadre d'action spécifique dans les domaines suivants:

- **l'inclusion sociale et les actions de sensibilisation**, afin de toucher les jeunes venus d'horizons divers, notamment ceux qui sont défavorisés;
- **le renforcement des organisations et des réseaux de la jeunesse** et la reconnaissance du travail d'animation socio-éducative de qualité;
- **l'évolution des exigences en matière de compétences**, notamment sur le plan de la citoyenneté, de l'éducation aux médias, de la culture numérique, de la pensée critique et de la compréhension interculturelle;
- **le volontariat**, y compris par l'intermédiaire des programmes de l'UE tels que le [SVE](#) et la [nouvelle initiative des volontaires de l'aide de l'UE](#).